



## PLAN D'ACTION CONJOINT DE LA VALETTE RÉUNION DES FONCTIONNAIRES DE HAUT NIVEAU 2018 Conclusions Conjointes

Le Plan d'Action Conjoint de La Valette (PACV) sur la migration, adopté par les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et d'Europe en novembre 2015, a facilité la transition vers une alliance encore plus forte et mutuellement bénéfique entre les deux continents, caractérisée par une volonté de travailler dans le cadre d'un partenariat d'égal à égal. Le PACV a contribué à la compréhension mutuelle des politiques (telles que le Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique et l'Agenda européen en matière de migration) et servi d'encadrement pour de nombreuses actions en cours. Le PACV a confirmé le rôle primordial des processus régionaux (les Processus de Rabat et de Khartoum et l'Initiative pour la Corne de l'Afrique de l'Union africaine) et a encouragé la coordination de leurs activités. Le PACV reflète également le constat, au niveau mondial, que l'essentiel des migrations internationales et de la mobilité ont lieu au niveau régional.

Dans ce contexte, le PACV contribue aux objectifs et aux principes de la Déclaration du cinquième Sommet Union africaine (UA) - Union européenne (UE) et devient une référence pour les négociations relatives à un accord post-Cotonou.

En préparation à la présente Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau (SOM), le Processus de Khartoum et le Processus de Rabat (qui ont pour mandat de suivre la mise en œuvre du PACV) ont produit leurs Rapports d'Analyse respectifs de manière participative. Ces rapports font le point sur les travaux réalisés à ce jour et contiennent des recommandations générales et spécifiques sur chaque domaine. Les présentes Conclusions Conjointes complètent ces deux rapports d'analyse et doivent être lues en lien avec ceux-ci.

- 1) Les partenaires de La Valette reconnaissent que les principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée de La Valette sont devenus encore plus pertinents pour chacun des cinq domaines à mesure que la mise en œuvre du PACV a progressé, et continuent d'être considérés comme faisant partie intégrante de la mise en œuvre future du PACV. Les partenaires de La Valette soulignent et saluent l'appropriation croissante du PACV par tous les acteurs, y compris les institutions régionales, les autorités locales et les acteurs non étatiques, dont le rôle s'est avéré crucial en ce qui concerne l'impact des actions visées par le PACV.
- 2) Tenant compte et complétant les dialogues et cadres existants, les partenaires de La Valette s'engagent à continuer d'approfondir leur coopération et leur dialogue sur la

migration et la mobilité entre l'Afrique et l'Europe, et réaffirment leur engagement à renforcer les synergies opérationnelles, à faire progresser les efforts conjoints pour relever les défis communs tout en respectant les spécificités continentales, régionales et sous régionales, et à renforcer l'articulation entre le PACV et les différents cadres qui contribuent à la mise en œuvre du PACV, comme l'a permis par exemple la Déclaration de Louxor de novembre 2017. À cet égard, les partenaires de La Valette reconnaissent que la *task force* UA-UE-ONU constitue un exemple important d'une telle coopération fondée sur les principes des Nations unies.

- 3) Reconnaissant la valeur ajoutée constante, ainsi que la pertinence et le rôle futurs du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique et des autres instruments financiers bilatéraux et multilatéraux mobilisés au cours des trois dernières années, les partenaires de La Valette reconnaissent que la réalisation des objectifs ambitieux du PACV nécessitera une mobilisation durable et prévisible de ressources suffisantes, conformément aux priorités politiques identifiées par les deux processus, et la poursuite diligente du processus d'approbation et de mise en œuvre des programmes. En outre, une coordination efficace des divers mécanismes financiers ainsi que des programmes identifiés est essentielle pour éviter les doubles emplois et maximiser l'impact des projets ainsi que des réformes dans le domaine législatif et des politiques publiques, qui ont été agréés et qui sont prioritaires.
- 4) Les partenaires de La Valette notent l'importance de promouvoir une approche constructive et de long terme de la migration et de la mobilité, qui peut profiter aux pays d'origine, de transit et de destination. Ils rappellent qu'une attention d'égale importance devrait être accordée aux cinq domaines du PACV. Tout en saluant les résultats obtenus à ce jour, les partenaires de La Valette reconnaissent que de nouveaux efforts concertés devraient être déployés dans le domaine 2 concernant la migration légale et la mobilité, en particulier en faveur des jeunes et des femmes : entrepreneurs, étudiants et chercheurs se déplaçant en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe, en tenant compte des compétences nationales et des réalités du marché du travail, et en veillant à l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, le cas échéant ; et le domaine 5 : compte tenu de l'obligation qui incombe à chaque État en vertu du droit international de réadmettre ses propres ressortissants dans le plein respect de la dignité humaine et du principe de non-refoulement, et reconnaissant une préférence pour le retour volontaire assisté il convient de souligner la nécessité de renforcer la lutte contre la migration irrégulière et de faciliter le retour, la réadmission et la réintégration entre pays d'origine, de transit et de destination.
- 5) Dans le but de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière, les Processus de Rabat et de Khartoum appellent au renforcement des efforts visant à créer des opportunités économiques, des emplois décents, à soutenir les systèmes d'enseignement et de formation professionnels, en particulier pour les jeunes et les femmes, à renforcer le soutien aux PME et à un meilleur accès au financement. Les deux processus réaffirment également l'importance des investissements dans

l'agriculture, dans la réduction des risques de catastrophe et dans la prévention des effets négatifs du changement climatique et de la dégradation des terres, comme le souligne le PACV.

- 6) Les partenaires de La Valette conviennent d'encourager et de soutenir l'engagement de la diaspora africaine dans les pays d'origine en vue de stimuler le développement et l'investissement au niveau local. Ils conviennent également de soutenir la participation aux campagnes d'information sur les risques de la migration irrégulière, et d'encourager l'utilisation des voies légales et, le cas échéant, de participer aux programmes d'intégration dans les pays de destination. Les Partenaires de La Valette conviennent par ailleurs de faciliter des transferts de fonds plus rapides, moins coûteux et plus sûrs à travers les voies légales dans les pays d'origine et de destination, notamment en réduisant les coûts de transaction.
- 7) Les partenaires de La Valette reconnaissent la nécessité de renforcer davantage la lutte contre la migration irrégulière en encourageant la coopération et la confiance mutuelle et en intensifiant les efforts en cours pour mettre fin à la traite des êtres humains et au trafic illicite de migrants. Ils soulignent, à cet égard, le besoin de renforcer la coordination régionale et la coopération transfrontalière. Tenant compte des contextes sous régionaux spécifiques et de la diversité régionale, les programmes qui encouragent la coopération policière et judiciaire, la gestion des frontières et la collecte d'informations devraient être considérés comme des exemples à suivre ainsi que de bonnes pratiques qui peuvent être appliquées plus largement et ce, dans le plein respect du droit international des droits de l'Homme.
- 8) Les partenaires de La Valette saluent et encouragent le renforcement des initiatives relatives à l'amélioration des systèmes nationaux de délivrance de documents d'état civil, d'enregistrement et d'utilisation de la biométrie, ainsi que de la capacité des services consulaires à faciliter l'identification rapide des personnes et à prévenir la fraude documentaire, ce qui s'est avéré utile en soutien au PACV.
- 9) Saluant les efforts déployés actuellement par les agences des Nations unies (notamment l'OIM et le HCR) et d'autres organisations internationales, les partenaires de La Valette réaffirment leur engagement de renforcer la protection des personnes concernées, en accordant une attention particulière aux personnes en situation vulnérable telles que les victimes de la traite des êtres humains (principalement des femmes et des filles) conformément au droit international et au droit international des droits de l'Homme et, le cas échéant, au droit international des réfugiés. Ils s'engagent également à intensifier les efforts de réintégration des migrants et la réinstallation volontaire des personnes ayant besoin de protection internationale.
- 10) Soulignant l'importance de mesurer le niveau de mise en œuvre du PACV par rapport aux progrès sur le terrain, les partenaires de La Valette soutiennent la finalisation complète de la base de données de La Valette. Dans cette perspective, ils exhortent

tous les pays et organisations à assurer la mise à disposition continue de données actualisées. Reconnaisant le besoin de renforcer la pertinence des données et l'efficacité de leur distribution, les partenaires reconnaissent l'importance de la base de données comme un outil de *reporting* dans la perspective de l'évaluation de la mise en œuvre du PACV. Afin d'optimiser sa valeur ajoutée, les enseignements tirés de la période pilote seront mis à profit, y compris l'examen des critères techniques et de l'accès pour les partenaires de La Valette.

- 11) Les partenaires de La Valette se félicitent du niveau accru de mise en œuvre observé en 2017 et 2018 dans les cinq domaines du PACV. Les rapports d'analyse des processus de Khartoum et de Rabat recommandent que, tout en préservant les principes, la structure, les objectifs et l'approche globale du PACV, celui-ci soit mis à jour pour refléter les résultats obtenus à ce jour et prendre en compte des développements politiques récents (notamment la Déclaration du cinquième Sommet Union africaine - Union européenne, le Protocole sur la libre circulation des personnes de l'Union africaine, la proposition pour une nouvelle Alliance Afrique - Europe sur les investissements durables et l'emploi, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières<sup>1</sup> et le Pacte mondial sur les réfugiés). À cette fin, les partenaires de La Valette chargent les comités de pilotage des deux processus de travailler conjointement et de proposer, le cas échéant, des mises à jour au PACV. Celles-ci seraient ensuite approuvées par les Processus de Khartoum et de Rabat, avant d'être soumises à l'approbation lors d'une réunion des partenaires de La Valette à une date et lieu à déterminer.

Les partenaires reconnaissent la confiance accrue créée par le PACV sous la supervision des processus de Khartoum et de Rabat, et l'engagement actif des pays et institutions africains et européens. Les partenaires de La Valette expriment leur gratitude à la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies pour la mise à disposition généreuse de ses installations et au gouvernement et au peuple éthiopien, pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité.

---

<sup>1</sup> Tout en tenant compte des approches nationales spécifiques concernant le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière